

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale**Rapporteur : Philippe LaurentI. Adaptations du tableau des effectifs liée à des recrutements (-7/+6)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'ingénieur principal</li> <li>- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'adjoint technique</li> <li>- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'agent de maîtrise principal.</li> </ul> Ces postes sont à temps complet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de rédacteur</li> <li>- 1 poste d'ingénieur</li> <li>- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'agent de maîtrise</li> <li>- 2 postes d'adjoint technique.</li> </ul> Ces postes sont à temps complet.

Le poste d'agent de maîtrise principal supprimé correspond au départ en retraite d'un agent déjà remplacé.

II. Adaptations liées aux nominations pour stage suite à réussite d'un concours ou promotion interne ou reclassement (-1/+1)

Un agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe a changé de métier et occupe désormais des fonctions administratives, il convient donc de supprimer son poste et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul> Ce poste est à temps complet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul> Ce poste est à temps complet

### III. Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation de services (-1)

Suite à la réorganisation du service de l'Action sportive, il est nécessaire de supprimer un poste d'agent de maîtrise qui n'a plus de raisons d'être. En effet, la création du poste de référent du site sportif et de loisirs des Blagis s'inscrivait dans une logique de besoin spécifique lié à l'ouverture d'un nouvel équipement sportif. L'organisation du service mise en place ne fait pas apparaître la nécessité de maintenir ce poste.

<b>Supprimer :</b>
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 10 postes et à en créer 8 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Ville	439,53 (dont 3 détachés pour stage)	437,53 (dont 3 détachés pour stage)
CCAS	17	9
TOTAL :	456,53	446,53

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les filières administrative, technique et médico-sociale.